



Genève, le 16 novembre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

Huit mois de travaux à La Clairière pour améliorer les conditions de détention des mineurs

Les interventions visent à répondre aux demandes du Comité pour la prévention de la torture (CPT) et de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Durant le chantier, la capacité du centre éducatif de détention et d'observation de La Clairière sera réduite de moitié. Tout sera entrepris pour tendre vers une prise en charge de même niveau qualitatif qu'en situation ordinaire.

Des travaux seront entrepris au centre éducatif de détention et d'observation de La Clairière dès le début 2024. Ceux-ci impliqueront une réduction temporaire de la capacité d'accueil de cet établissement durant huit mois.

Les travaux planifiés visent à améliorer les conditions de détention des mineurs détenus à La Clairière. Ainsi, des interrupteurs électriques seront installés dans les cellules, de sorte que les jeunes puissent eux-mêmes réguler la lumière. Les revêtements de sol, qui se décollent à plusieurs endroits, seront changés et les peintures rafraîchies. Enfin, il est prévu d'installer des meubles de rangement afin que les mineurs puissent mieux organiser leurs affaires personnelles en cellule.

Ces travaux répondent aux demandes du Comité pour la prévention de la torture (CPT) et de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Ils sont entrepris sans attendre la concrétisation de la planification pénitentiaire, laquelle demeure nécessaire pour offrir des infrastructures parfaitement adaptées aux besoins des mineurs.

Les travaux débuteront le 19 février 2024 (sous réserve de recours) et devraient durer jusqu'en octobre 2024. Ils seront réalisés en deux temps: d'abord dans le bâtiment de l'Observation, qui sera complètement vidé des mineurs détenus, lesquels seront transférés dans le bâtiment de la Détention préventive durant le chantier. Ensuite, les mineurs seront déplacés le bâtiment de l'Observation fraîchement rénové, pour permettre au chantier de se poursuivre dans le bâtiment de la Détention préventive.

Les offices cantonaux de la détention et des bâtiments mettent tout en œuvre, malgré les importantes complications opérationnelles que cela implique, pour maintenir ouvert durant le chantier cet établissement essentiel dans le réseau éducatif genevois, comme le rappellent régulièrement les tribunaux placeurs et les instances de protection des mineurs.

Les activités des jeunes en détention préventive et en observation continueront à être séparées durant les travaux. La direction et le personnel entreprendront tout ce qui est possible pour tendre vers une prise en charge de même niveau qualitatif qu'en situation

ordinaire.

Néanmoins, la capacité d'accueil de La Clairière sera momentanément diminuée, de l'ordre de moitié, durant les huit mois de travaux prévus. Le canton de Genève exprime sa sincère reconnaissance aux cantons romands qui ont accepté de pallier partiellement ce manque de places en accueillant, dans la mesure de leurs possibilités, quelques mineurs durant le chantier.

Pour toute info complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT): M. Laurent Forestier, directeur de la communication de l'office cantonal de la détention (OCD), DIN, T. 079 240 83 67.